

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF GAST ET BILAN DE 10 ANS D'EXISTENCE

ANNABELLE LAPOSTOLLE, DOROTHEE PROVOST, PATRICK ROLLAND

L'AGENCE EN QUELQUES MOTS



- Santé publique France est l'agence nationale de santé publique créée par décret du 27 avril 2016 : fusion InVS-Inpes-Eprus
- Centre de référence et d'expertise en santé publique, l'agence a pour mission de mieux connaître, expliquer, protéger et promouvoir la santé des populations et d'intervenir en cas de crise sanitaire
- Elle s'appuie sur le Réseau national de santé publique (RNSP), regroupant les réseaux de veille et de surveillance et ceux de prévention / promotion de la santé
- Elle dispose de cellules en région, placées auprès des directeurs généraux des ARS

SES MISSIONS



ANTICIPER

Détecter les risques sanitaires afin d'apporter les éléments de décision à la puissance publique et assurer la mise en œuvre d'un système national de veille et de surveillance

COMPRENDRE

Améliorer la connaissance sur l'état de santé de la population, les comportements, les risques sanitaires et concevoir les stratégies d'intervention en prévention et promotion de la santé

AGIR

Promouvoir la santé, agir sur les environnements, expérimenter et mettre en œuvre les programmes de prévention, répondre aux crises sanitaires



PRÉSENTATION DES GROUPES D'ALERTE EN SANTÉ TRAVAIL

CONTEXTE



Augmentation du nb de signalements à Santé publique France (ex-InVS) d'évènements sanitaires inhabituels survenant en milieu professionnel

- Autres acteurs potentiellement destinataires
 - National : DGS, DGT, Anses, INRS, etc.
 - Local : Directe, Consultation de pathologie professionnelle (CPP), Centre antipoison, ARS, etc.
- Problèmes
 - Chacun reçoit le signalement et répond → nécessité d'organiser la réponse
 - Certains acteurs parfois non destinataires alors qu'ils devraient l'être
- Mise en place en juin 2008 d'un Groupe d'alerte en santé travail (Gast) en Aquitaine, région pilote, coordonné par la cellule régionale

DE QUOI PARLE-T-ON?



TOUT ÉVÈNEMENT DE SANTÉ JUGÉ INHABITUEL SURVENANT EN MILIEU PROFESSIONNEL

- Des cas groupés inhabituels d'une même maladie
- Des cas groupés de personnes présentant les mêmes symptômes
- Une exposition inhabituelle pouvant avoir un impact sur la santé des travailleurs

NOTION D'ÉVÉNEMENT « INHABITUEL » DIFFICILE À DÉFINIR

- définition non exclusive et pouvant inclure des situations observées plus complexes
- Importance du jugement du médecin du travail pour détecter ce type d'évènements

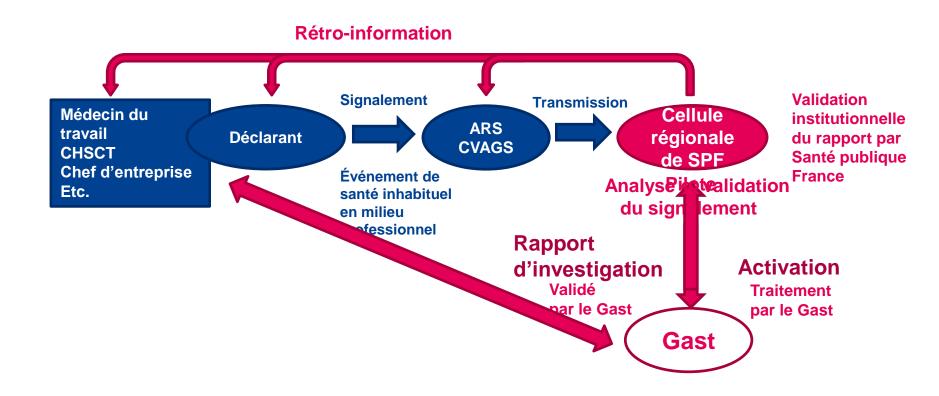
LES GROUPES D'ALERTE EN SANTÉ TRAVAIL (GAST)



- Objectif : organiser en région la réponse aux signalements d'évènements inhabituels survenant en milieu professionnel
 - Pour une réponse rapide, structurée et coordonnée
 - Pour réaliser les investigations, proposer des actions à mettre en place et contribuer à la gestion de l'alerte
- Membres permanents d'un Gast
 - Santé publique France : épidémiologiste de la cellule régionale (coordination du Gast) et DST
 - Direccte : médecin inspecteur régional du travail
 - CCPP : médecin de la consultation de pathologie professionnelle du CHU
- Principe de fonctionnement : interdisciplinarité et partage des tâches
- Possibilité de faire appel ponctuellement à d'autres partenaires « Membres invités » : CAPTV, Carsat, DSE, INRS, etc.

CIRCUIT DE L'INFORMATION EN RÉGIONS





RÔLES DES MEMBRES DU GAST (1)



SANTÉ PUBLIQUE FRANCE - CELLULE RÉGIONALE

- Coordonne le Gast, est garante du bon fonctionnement
- Relais avec la plateforme régionale de veille et d'urgences sanitaires de l'ARS
- Coordonne les investigations (enquêtes, rapport) et diffuse aux acteurs concernés
- S'assure du respect de la confidentialité des données

RÔLES DES MEMBRES DU GAST (2)



SANTÉ PUBLIQUE FRANCE – DST

- Participation au Gast dès son activation
- Participation aux investigations
- Appui méthodologique, harmonisation du traitement
- Suivi au niveau national des signalements similaires
- S'assure de l'indépendance et de la transparence des membres

DIRECTE ET CPP

- Participation au Gast dès son activation
- Participation aux investigations
- Spécialiste de la relation travail santé
- Sollicitation si besoin des réseaux et des partenaires

RÔLE DU MÉDECIN DU TRAVAIL



Acteur clé:

- Identification et signalement des événements inhabituels
- Renseignements permettant au Gast de mener l'étude épidémiologique
- Prise en charge des événements sanitaires en milieu professionnel
- Point d'entrée dans l'entreprise et auprès des salariés

Doit être systématiquement informé de tout événement relevant de la santé des travailleurs (de la prise en charge à la clôture)

N'est pas membre du Gast

- Maintenir son indépendance
- Éviter tout conflit d'intérêts

ATOUTS DU DISPOSITIF



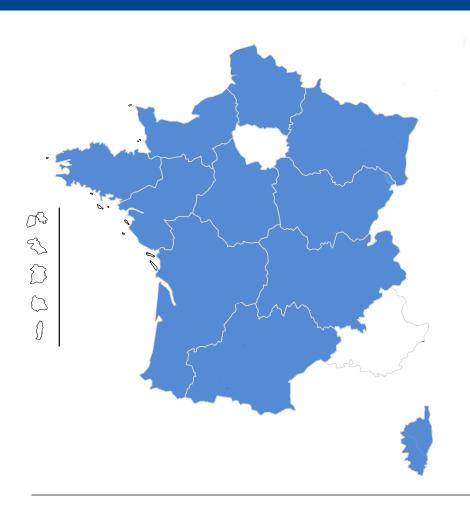
- Information rapide des différents acteurs
- Réponse unique, réactive et concertée
- Souplesse de fonctionnement
- Complémentarité des compétences
 - Médecine, toxicologie professionnelle et environnementale, épidémiologie
 - Appui sur les « réseaux » (médecins du travail, service prévention Carsat, systèmes de surveillance Santé publique France, RNV3P Anses, INRS, etc.)
- Dispositif formalisé
 - Plan cancer 2
 - Plan santé travail 2 (+ plusieurs PRST)
 - Convention Santé publique France-DGT



BILAN 2017 DES GAST

L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE BIENTÔT COUVERT





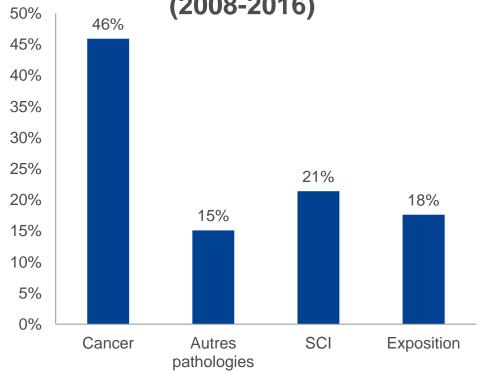
 Création du Gast PACA en juin 2018

• Gast IDF en cours de réflexion

QUELS TYPES D'ÉVÉNEMENTS SONT TRAITÉS ?



Répartition du type d'évènements signalés (2008-2016)



Des suspicions d'agrégats de maladies

- De cancers
 - Localisations variées
 - Sein
 - Pancréas
 - Lymphomes non hodgkinien
 - Etc.
- D'autres maladies
 - Malformations congénitales
 - Maladies neurologiques rares (atrophies multi-systématiques)

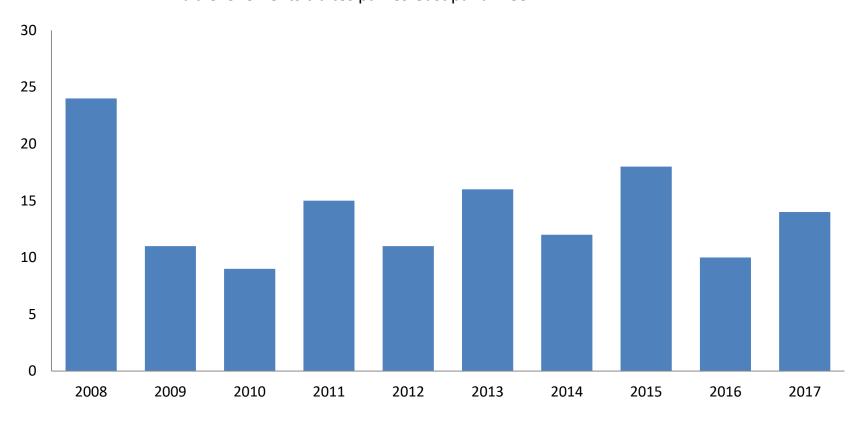
Des syndromes collectifs inexpliqués

Des expositions inhabituelles

BILAN DES SIGNALEMENTS : NOMBRE ANNUEL



Nb d'évènements traités par les Gast par année



PERCEPTION DES MÉDECINS DU TRAVAIL THÈSE MIRIAM DEHMAS – CCPP CHRU DE NANCY



OBJECTIFS

- Décrire les attitudes des médecins du travail face à des événements de santé inhabituels en milieu professionnel
- Evaluer leur connaissance du Gast

MÉTHODE

- Enquête février à juillet 2016
- Double approche quantitative et qualitative
 - Questionnaire web envoyé à l'ensemble des médecins du travail (répondants n=724)
 - Entretiens avec des médecins ayant été impliqués dans une investigation avec un Gast

PERCEPTION DES MÉDECINS DU TRAVAIL THÈSE MIRIAM DEHMAS – CCPP CHRU DE NANCY



PRINCIPAUX RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE

- Le dispositif du Gast est connu par 146 médecins interrogés (20%).
 - information par le biais du Mirt (56%), épidémiologiste de la Cire (13%), collègues, service de santé au travail (7%), la littérature médicale et Internet (6%), les sociétés savantes (5%) et la formation continue (2%).
- Sur l'ensemble des médecins interrogés, 37% considèrent que le dispositif Gast a un rôle d'alerte, 29% de collecte de données, de réponse et d'aide à la gestion de l'évènement, 18% d'investigation, 10% d'information.
- Après rappel des missions du Gast dans le questionnaire, le pourcentage de médecins ne connaissant pas l'existence d'un tel dispositif dans leur région reste élevé (76% dans les régions disposant d'un Gast).
- Dans les régions sans Gast : 14% pensent que la création du Gast est indispensable,
 28% nécessaire, 44% souhaitable, 1% inutile.

♥ BON OUTIL D'AIDE POUR LES MÉDECINS MAIS SA CONNAISSANCE RESTE INSUFFISANTE...

VALORISATION DU DISPOSITIF



COMMUNICATIONS ORALES, ORGANISATION D'ATELIERS:

- Sociétés de médecine du travail (formation continue des médecins du travail)
- Centres de santé au travail.
- Congrès national de médecine du travail (Prochain Marseille 2018)
- Journées régionales de veille sanitaires

POUR CHAQUE GAST:

- Rapports d'investigations
- Edition d'une plaquette d'information

SUR INTERNET

- Dossier thématique « Alertes en Santé Travail »
- Bulletin des Gast

Bulletin des réseaux de surveillance



En réponse à l'accroissement des sollicitations relatives à des évènements de santé inhabituels survenant sur les lieux de travail, Santé publique France a mis en place un dispositif régionalisé, les Groupes d'alerte en santé travail ou Gast. L'objectif est d'organiser en région une réponse adaptée et rapide à ces signalements en milieu professionnel, souvent motivés par la suspicion d'un regroupement de cancers ou par la survenue d'un syndrome collectif inexpliqué.

Mobilisant des expertises pluridisciplinaires et complémentaires autour des Cellules d'intervention en région (Cire), ce dispositif de veille et d'alerte en santé travail trouve son utilité et son efficacité s'il est sollicité par les acteurs de terrain, au premier rang desquels figurent les médecins et, plus largement, les services de santé au travail. L'équipe en charge du dispositif a donc souhaité créer un support d'information pour sensibiliser ces professionnels et animer le réseau des membres des Gast déjà en place et des Cire. La finalité est de développer le dispositif Gast et de promouvoir la culture du signalement en santé travail.

Alors que les Groupes d'alerte en santé travail (Gast) sont désormais implantés dans 11 régions, le bilan d'activités de ce dispositif animé par Santé publique France montre une progression constante des signalements d'évènements de santé inhabituels en milieu professionnel. Il s'agit en majorité de syndromes collectifs inexpliqués, également dénommés syndromes des bâtiments malsains. Quand ces épidémies – non infectieuses – de symptômes variés se propagent dans le personnel d'une institution publique ou d'une entreprise, il est fréquent qu'elles mettent en difficulté le médecin du travail : comment objectiver la réalité du phénomène collectif, comment rechercher sa cause, comment gérer les relations avec le personnel, la direction, le CHSCT ? Mêmes problèmes méthodologiques à résoudre quand un excès de cas de cancers, ou de toute autre maladie, est suspecté parmi le personnel. Le nombre de cas porté à la connaissance du médecin est-il « normal » pour la taille de l'entreprise, d'ailleurs est-ce bien le nombre réel de cas ? Quels sont les facteurs de risque connus de cette maladie ? Les personnes atteintes sont-elles exposées professionnellement à un ou plusieurs d'entre eux ? C'est précisément pour définir et gérer l'investigation de tels événements de santé inhabituels que le dispositif des Gast a été créé, dotant chaque groupe en région de spécialistes des risques professionnels issus de diverses disciplines

FOCUS SUR UNE INVESTIGATION



Cas d'irritations ORL et cutanées chez des kinésithérapeutes exerçant dans un centre thermal

Stéphanie Rivière

Epidémiologiste à la Cire Occitanie de Santé publique France

Le 16 juin 2017, une section départementale d'un syndicat a envoyé une lettre à l'attention de l'inspecteur du travail avec en copie la Carsat, l'ARS Occitanie et le médecin du travail pour signaler des cas d'irritations ORL et cutanées chez des kinésithérapeutes exerçant dans un centre thermal de la région. Parmi les 18 kinésithérapeutes travaillant dans ce centre, cinq avaient reçu un arrêt de travail et deux avaient résilié leur contrat de travail par anticipation. Les salariés suspectaient un nouveau procédé de désinfection, mis en place au début de la saison 2017, faisant intervenir un « produit chimique » ajouté à l'eau. De plus, ils incriminaient spécifiquement une des cabines du centre.

Le centre thermal, spécialisé pour des cures conventionnées ainsi que pour des activités non conventionnées, compte 90 salariés. Il comprend 20 cabines de massage, des cabines de douche pénétrante et différentes piscines d'eau thermale.

Ce signalement a été pris en charge par le Groupe d'alerte en santé travail (Gast) d'Occitanie. Une démarche d'investigation pluridisciplinaire a été réalisée, s'appuyant sur 3 volets :

- volet épidémiologique pour caractériser la situation sanitaire (mené par Santé publique France);
- > volet technique et toxicologique : étude du procédé de désinfection de l'eau, évaluation du système de désinfection automatique (quantité de vapeur, d'aérosol), étude globale du système de ventilation, des flux aérauliques dans les cabines (menées par la Carsat et l'Inspection du travail) et étude des risques toxicologiques du désinfectant utilisé (mené par le CAPTV);
- volet réglementaire concernant les produits utilisés (mené par la Direccte).

